



Rassemblons-nous!

Les deux points forts dans la conduite de notre syndicat ont lieu à la fin de l'été et en automne.

Comme c'est devenu une habitude, l'Assemblée des délégués (notre AD) se déroulera le mardi soir suivant le week-end du Jeûne fédéral, le **18 septembre à Colombier**.

Rappelons que c'est dans ce cadre-là que se prennent les décisions quant à la gestion du syndicat. Chaque groupement (degré d'enseignement) a droit à un nombre de représentants dépendant de celui de ses membres. En l'absence d'assemblée de groupement et pour autant que l'on n'excède pas les quotas, **tout le monde a la possibilité de participer** à cette assemblée; il n'y a pas besoin de justifier une longue expérience syndicale, c'est l'intérêt pour les combats et activités du syndicat qui prime. L'inscription se fait sur le site ou par message envoyé à president@saen.ch en précisant le groupement. Le comité cantonal espère découvrir plein de nouveaux visages à cette occasion!

Quant à la Journée syndicale, cadre de notre Assemblée générale annuelle, elle se déroulera le **mercredi 7 novembre à Cornaux**. Le comité a tout mis en œuvre pour que le programme de la journée réponde aux attentes des membres. Ça s'annonce déjà exceptionnel, mais nous en dirons davantage dans le prochain Educateur.

En attendant, nous rappelons que la participation des membres à cette journée est un droit soutenu par les autorités qui soulignent l'importance du travail fourni par les syndicats, ainsi que leur rôle dans la gestion de nos institutions de formation. Il n'y a donc aucune mauvaise conscience à avoir en «abandonnant» ses élèves à cette occasion; la prise en charge de ceux-ci incombe à la direction et en aucun cas à l'enseignant-e. (pg)



Renouvellement

Au Service de l'enseignement obligatoire (SEO), dans les salles des maîtres et au sein du syndicat, les effets du baby-boom — et, parfois, des nouvelles conditions d'accès à la retraite — se font sentir. Il est donc particulièrement important de s'approcher des collègues qui ne sont pas encore syndiqués pour les rendre attentifs aux prestations du syndicat et à l'indispensable solidarité entre enseignants en ces temps de forte pression politique et budgétaire. L'importante augmentation des cas de soutien aux membres est un signal préoccupant! Le risque de se trouver en conflit avec sa direction ou ses autorités s'accroît dans le même temps... et l'époque où notre bonne conscience professionnelle semblait nous mettre à l'abri est bien révolue! Profitez des documents fournis par le syndicat.

La cotisation à un syndicat, c'est comme une assurance auto: ça coûte cher jusqu'au jour où on a un accident. Alors, si on peut assurer une auto, on peut assurer sa propre personne pour bien moins cher en se syndiquant! (pg)

la vigie



Du bon sens dans la logique administrative? Faut pas rêver!

Au bénéfice d'une formation 3-11H, Anne¹ enseigne dans deux classes, dont une 1re/2e pour laquelle on lui impose une retenue de 15%. Béa¹, sa duettiste en 1re/2e tombe malade. Claudia¹, une enseignante de 4e est disponible pour la remplacer. Plutôt que d'intervenir chacune dans une classe inconnue, Anne et Claudia décident d'une rocade: Anne ira travailler en 1re/2e et laisse la 4e à Claudia, sa cotulaire dans ce degré. Ça va, vous suivez? De toute bonne foi, elles informent leur direction de l'arrangement convenu.

Résultat des courses: l'enseignante qui a assuré le remplacement en 1re/2e pour le bien des élèves se voit imputer la retenue de -15% pour cette matinée durant laquelle, si elle était restée en 4e comme l'horaire le prévoyait, elle aurait eu son salaire intégral. Et tout ça au prix d'écritures comptables innombrables (congé pour le matin en question, puis remplacement avec retenue de 15% pour cette même matinée). Il n'y a décidément pas de petites économies (s'il y en a au bout du compte!) •

¹ Les prénoms sont fictifs, mais l'épisode bien réel. Précisons encore que la directrice de cycle était au bord des larmes en communiquant la décision pour laquelle elle ne peut rien. La logique (?) administrative l'a emporté et le bon sens n'a vraiment rien à y voir!

Quand la pente devient un vrai problème...

Le temps des vacances, propice au repos et au farniente estival, est aussi souvent l'occasion de sortir de chez soi, de voyager et de découvrir (ou redécouvrir) d'autres régions que celle où l'on vit entre boulot et dodo.

.....
Pierre-Alain Porret, président du SAEN



D'une construction hydrologique...

Cette année, j'ai eu l'occasion de passer un peu de temps au pied d'un monument emblématique de l'antiquité romaine: le pont du Gard.

Cette construction impressionnante qui, comme chacun le sait, n'était à l'origine pas un pont, mais un aqueduc, a été érigée au premier siècle de notre ère afin de permettre l'acheminement de l'eau des sources de l'Eure près d'Uzès, jusqu'à la colonie romaine de Nemausus, la Nîmes actuelle.

Si ce majestueux colosse de calcaire force l'admiration par l'esthétique de son architecture, on reste sidéré dès que l'on s'intéresse de plus près aux détails de cet ambitieux projet. En effet, il s'agissait de capter d'abondantes résurgences situées à plus de 50 km de Nîmes, et de conduire le précieux liquide à travers garrigues et collines en ne disposant que de douze mètres de dénivellation positive, donc même pas vingt-cinq centimètres de pente par kilomètre de canalisation. Un exploit pour l'époque!

Après plus de quatre siècles de bons et loyaux services, l'aqueduc romain, par manque d'entretien, a commencé à laisser fuir son précieux contenu, et le calcaire a peu à peu bouché les conduits. L'instabilité politique aidant, l'ouvrage a été désaffecté, avant de servir de carrière de pierre pour les villages de la région. Par chance, le Pont du Gard a été préservé, et il nous est parvenu comme témoin d'une époque reculée, mais fascinante.

... à une situation illogique...

Tout cela me ramène à notre réalité scolaire. L'école dans laquelle nous travaillons

ressemble en effet un peu à cet ouvrage d'art romain. Entre les sources du savoir et le bassin de réception de nos classes, il y a cette institution qui nous est chère... et qui parfois coûte cher. Depuis toujours, l'école neuchâteloise fonctionne avec des moyens limités. Nous avons donc pris l'habitude que l'argent ne coule pas à flots puissants.

Ces dernières années, hélas, les moyens financiers de l'État ont baissé, et les besoins de l'école n'ont cessé d'augmenter. D'un côté, on n'a eu de cesse de couper, rogner, économiser, supprimer... et de l'autre, on nous réclame toujours plus d'efficacité, de réactivité, de compétences en tous genres. La masse des tâches à accomplir en classe a gonflé démesurément, mais l'aide nous arrive parfois... au compte-goutte.

Un lieu de transmission à défendre

Nous avons maintenant retrouvé nos élèves et attaqué une nouvelle année scolaire. Bienôt, les tracasseries administratives et la surcharge nous feront soupirer dans nos salles des maîtres.

Rappelons-nous alors que rien n'est acquis pour l'éternité, et que la plus belle des institutions doit aussi être entretenue régulièrement si elle ne veut pas perdre de son efficacité. En tant qu'enseignant-e-s, nous sommes les principaux acteurs et actrices de l'école. Nous nous devons de la défendre lorsqu'elle est attaquée, afin qu'elle puisse continuer d'être un lieu de transmission des valeurs qui nous sont chères: savoirs, savoir-faire, savoir-être... savoir-vivre!

Belle rentrée!

1 espace canton école!

Excédés d'assister à une dégradation des conditions de travail imposée par une prétendue maîtrise budgétaire, les syndicats d'enseignants et la fédération des associations de parents d'élèves ont décidé de passer à l'offensive. En janvier 2011, le Grand Conseil presque unanime a accepté la mise en place des nouvelles structures de la scolarité obligatoire, désignée plus simplement sous le terme de régionalisation. Le concept qui se voulait source d'économies s'est révélé totalement foireux...

Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil d'État répète à l'envi son slogan: «Un espace, un canton!» Il est largement temps d'y ajouter «une école!»

En effet, pour une population inférieure à celle de la région lausannoise¹, le canton de Neuchâtel a fragmenté le pilotage de ses écoles² en sept cercles (régions) ou treize centres scolaires. Le problème n'est pas dans l'existence de ces entités – c'est même un atout – mais dans l'importance des compétences que l'État leur a attribuées. Contrairement à ce qui se pratique dans tous les autres cantons, des prérogatives pédagogiques leur ont été cédées, ce qui a pour conséquence, par exemple qu'un élève en difficulté est traité différemment selon le lieu de domicile de ses parents. Selon les choix des autorités communales et les moyens à disposition, certains profils seront privilégiés, variant au gré du puzzle; il en va de même pour les cas de redoublement. **Cela fait dire aux syndicats qu'il y a actuellement une école à sept vitesses.**

Dans ce nouveau système, le rôle de l'État a été réduit au strict minimum: définir les méthodes ainsi que les moyens d'enseignement (sa marge de manoeuvre étant encore réduite du fait de la convention scolaire romande). Pour l'essentiel, il ratifie les mesures prises par les conseils communaux ou les comités scolaires régionaux et assure un rôle de référent pour les centres scolaires.

Lorsque le Conseil d'État a présenté le concept aux députés en 2010, il affirmait que «(La régionalisation) est un projet modèle dans le sens d'une bonne collaboration entre État et communes, puisque les tâches de

Il faut signer l'initiative parce que...

1. Toutes les familles, tous les élèves du canton doivent accéder aux mêmes prestations, quelle que soit leur commune de domicile.
2. Le pilotage du système scolaire ne peut être confié aux responsables politiques régionaux qui cherchent à faire des économies et considèrent les enseignants comme des employés communaux alors qu'ils sont soumis à un statut cantonal.
3. L'actuel mélange des genres (pouvoir cédé aux régions sous un contrôle cantonal) entraîne une énorme surcharge administrative; toute décision doit être préparée, étudiée, voire contestée à trois niveaux différents: la région, la direction et le département... cela à de multiples reprises (par les 7 cercles, ...).

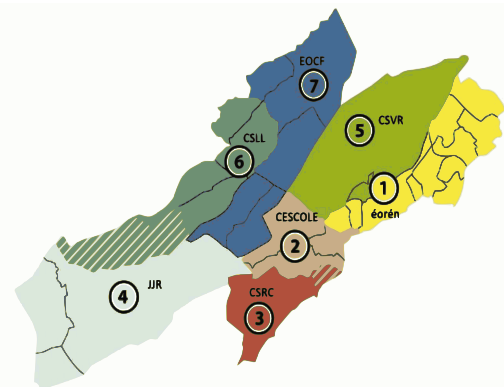
Le respect des prérogatives des régions coûte des millions chaque année, beaucoup plus que les économies prévues en augmentant les effectifs dans les classes. Notre canton ne peut s'offrir le luxe de ce gaspillage!

Les économies ne doivent pas être réalisées dans les prestations de base, dans les classes, mais en rendant le système efficient administrativement!

Il est urgent de rétablir les priorités. Une structure simple et efficace permet d'orienter les moyens au plus près des enfants!

N'hésitez pas! Signez l'initiative pour une école équitable et efficiente!

Davantage d'informations sur: www.ecole-equitable.ch



chacun sont clairement définies et pourront être exercées dans un sain partenariat, en respectant les compétences actuelles des communes.

La gestion des ressources humaines se complexifie; il est nécessaire de regrouper un certain nombre de tâches (salaires, statistiques, planification, coordination de la mobilité des enseignants, par exemple). À terme, cette nouvelle gestion devrait permettre de générer des économies.

La réorganisation de la gestion des ressources financières et humaines va aussi permettre une économie pour l'État et les communes.

Globalement, l'augmentation des coûts est compensée par l'ensemble des mesures qui sont prises.»

Crédules, les députés ont plébiscité le projet à un taux quasi soviétique (100 voix contre 3!).

Sept ans et demi plus tard, on prend la mesure de l'échec ou de la chimère!

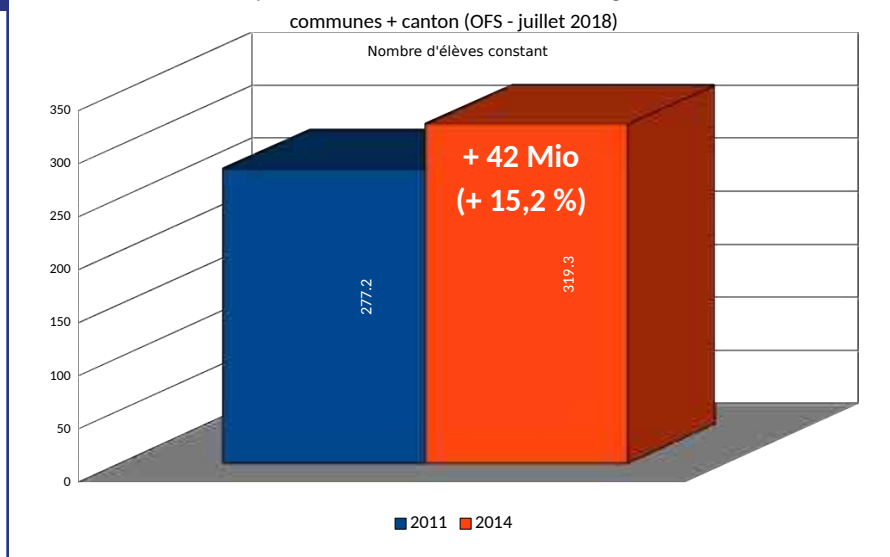
Des coupes dans les prestations pour financer un monstre administratif!

Comme tous les départements, le DEF doit réaliser d'importantes économies. Des «spécialistes» affirment que comme l'essentiel des dépenses résulte de la rémunération des enseignants, c'est sur ce plan-là qu'il faut agir. Pas en baissant encore les salaires (c'est déjà fait avec la nouvelle grille), mais en diminuant le nombre de classes...

Or, une décision aussi abrupte que l'ajout d'un élève par classe aux cycles 1 et 2 permet des économies sans aucune mesure avec la dégradation des conditions de travail des enseignants et donc de leurs élèves. Tout ça pour un peu plus de deux millions (État + communes). C'est jouer petit bras par rapport au gouffre creusé par le passage à la régionalisation.

Bien sûr, nous savons qu'entre 2011, dernière année complète dans les anciennes structures, et 2014, première année complète dans les nouvelles, bien des choses ont changé, parmi lesquelles l'extension de l'horaire des élèves (surtout en 1re et 2e années), l'introduction de l'enseignement de l'anglais... mais pas encore la réforme du cycle 3³. «Selon les chiffres présentés aux députés pour l'entrée en vigueur de HarmoS, cela représente moins de 12 millions pour les parts cantonale et communales. Où sont passés les 30 autres millions?» Avant d'envisager toute dégradation des condi-

Avant et après les nouvelles structures (régionalisation)



tions de travail, il faut avoir rendu efficace la gestion du système! Rappelons que l'augmentation des coûts devait être compensée par l'ensemble des mesures prises en parallèle. Si aucun autre canton n'a eu pareille idée jusqu'ici, il doit bien y avoir une raison...

Initiative cantonale lancée

Le SAEN, le SSP et la FAPEN ont invité la presse le 14 août pour présenter l'initiative qu'ils ont décidé de lancer.

Celle-ci doit rassembler plus de 4500 signatures en six mois. Les initiateurs veulent aller plus vite et espèrent avoir réuni une grande partie du quota requis avant la journée syndicale du 7 novembre.

Le texte de l'initiative se veut très mesuré. En fait, il demande un alignement sur la pratique en œuvre dans tous les autres cantons:

L'adaptation des structures de la scolarité obligatoire selon les principes suivants:

- **Le canton est responsable des missions d'enseignement.** Il fixe les contenus, les objectifs et les conditions générales de l'école obligatoire et veille à ce que l'offre de scolarité obligatoire soit équivalente dans toutes les communes.
- **Les communes sont responsables des missions liées à la proximité et à la logistique des écoles de la scolarité obligatoire.** Elles rendent possible la mise en œuvre.
- **L'ensemble des écoles des cycles 1, 2 et 3 d'un cercle scolaire régional sont regroupées et placées sous une direction unique sous l'autorité du Département.** Leur direction est constituée de professionnels de l'enseignement certifiés et couvrant les trois cycles de la scolarité obligatoire. Le statut du cercle est cantonal dans le respect des spécificités locales.

Le comité cantonal est fier du travail réalisé dans un temps très court avec les collègues du SSP et les partenaires de la FAPEN.

Le SAEN compte sur l'engagement de tous ses membres pour relever cet important défi et vous remercie de votre aide.

Pierre Graber

¹ Ville et communes limitrophes

² Il est exclusivement question de la scolarité obligatoire (primaire + secondaire, soit les années 1 à 11)

³ Votée en février 2014, elle a été mise en place progressivement dès l'été 2015.

